

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Avril 2021**

Le 13 Avril 2021 le Conseil Municipal de la Commune de *SERVES* sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christèle DEFRANCE, Maire,

Présents : MM. BOUTRY, FLORES, FOUREL, GIRARDET, MONTAGNE, PERDRIX, TAVENARD, MMES DEFRANCE, GIACOMINO, JEANPERT, JULLIEN-PALETIER, MAILLOT, PUYOU

Absents excusés : Mme Véronique MERCIER et Mr Geoffrey VUILLERMET

Pouvoir : Mme Véronique MERCIER donne pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE

Secrétaire de Séance : Mr Geoffrey-Aymeric BOUTRY est élu secrétaire de séance.

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2021 adopté à l'unanimité, Madame le Maire ouvre la séance à 20h00.

Erratum : la barque n'appartenait pas aux conjoints FAVIER mais à l'association « Les Amis du Vieux Servès ».

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

2021-14 : Vote des taux 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Drôme, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 15.51%.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances de la commune.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de la taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 29.02% correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 13.51% et du taux du département de la Drôme, soit 15.51% soit 29.02%.

- TFB : 29,02%
- TFNB : 60.44%

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

2021-15 : Vote du budget primitif 2021

Madame Brigitte GIACOMINO, adjointe aux finances présente à l'assemblée le budget primitif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 670 082.69€
Recettes : 670 082.69€

Investissement :

Dépenses : 376 516 68€
Recettes : 376 516.68€

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-16 : Admission en non-valeur des titres de recettes des années 2014, 2017 et 2019

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 06/04/2021, il convient de statuer sur l'admission en non-valeur les titres de recettes relatifs à l'année 2014, 2017 et 2019 pour un montant total de 125.35€ correspondant au service cantine

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-17 : Mise en place de l'offre de paiement en ligne aux usagers

L'article 75 de la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 indique que les entités publiques doivent mettre à disposition de leurs usagers un service de paiement en ligne permettant le règlement de leurs dettes (par carte bancaire ou prélèvement). La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose l'offre de paiement en ligne PayFIP (anciennement TIPI) permettant à l'utilisateur de régler sa dette communale soit par carte bancaire, soit par prélèvement (ponctuel unique). Les deux moyens sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent librement et sans frais de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA. Cette offre de paiement en ligne sera mise en place pour la cantine et la garderie à compter du 1^{er} août 2021.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-18 : Dépenses à imputer au 6232 (fêtes et cérémonies)

Madame le Maire expose à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais revêt un caractère imprécis.

Par soucis de transparence, Mme le Maire souhaite préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur ce compte, à savoir :

- Les frais de repas, apéritifs
- Les fleurs, bouquets, présents offerts lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite ou lors de réceptions officielles ;
- Les animations et manifestations culturelles ;
- Les frais d'annonces et de publicités liés aux manifestations.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-19 : Attribution de chèques cadeau

Madame le Maire propose d'attribuer des chèques cadeau à une personne ayant effectué un stage de quatre semaines au sein de l'école maternelle l'Aquarelle de Serves-sur-Rhône relatif à la préparation du CAP petite enfance.

Elle expose que Mme Jeanne CHAIX a su palier au remplacement de personnel. Pour cela je vous propose de lui attribuer en remerciement un chèque cadeau d'un montant de 200 €

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-20 : Enquête publique CR5

Madame Le Maire rappelle que la Commune a procédé à l'enquête publique permettant le déplacement suivi du déclassement du CR5 du 22 février au 08 mars 2021.

Suite au rapport d'enquête publique réalisé par Mr Tarrey, je vous propose de valider ses conclusions et de procéder au déplacement et au déclassement d'une partie du CR5.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-21 : Mise en place d'une enquête publique pour constater la désaffectation et l'aliénation de deux chemins ruraux

Mme le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer une enquête publique préalable pour constater la désaffectation et l'aliénation de deux chemins ruraux, CR14 et CR9. L'aliénation et la désaffectation prendront effet après la réalisation d'un nouveau tracé sur la commune d'Erôme.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-22 : Vérification électriques des bâtiments communaux et des alarmes incendie-choix de l'entreprise

Madame Le Maire rappelle que la Commune possède plusieurs bâtiments communaux qu'il faut vérifier périodiquement. Pour cela je vous soumetts deux propositions reçues :

- Socotec à Alixan pour un montant de 1 255€ HT.
- Acritec à Moirans pour un montant de 1 863.55€ HT.

Je vous propose donc de retenir l'ets SOCOTEC, après l'examen des différentes offres l'entreprise

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-23 : Place de l'Eglise – maîtrise d'œuvre

Madame Le Maire annonce que la société Paysagiste Concepteur dirigé par Mr Viot a été retenue. Le contrat de maîtrise d'œuvre s'élève à 20 400€ TTC.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-24 : Demande de subvention – Place de l'Eglise

Madame Le Maire rappelle que l'avant-projet sommaire s'élève à 240 000TTC. Il convient de solliciter les subventions au niveau départementales régionales et nationales au niveau le plus élevé.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-25 : Convention Regroupement Pédagogique Intercommunale Serves-Erôme-Gervans.

Madame Le Maire rappelle que les communes de Serves, Erôme et Gervans forment un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunale). Ce regroupement incombe un certain nombre de frais et d'organisation en matière de personnel, fournitures scolaires. Signature d'une convention tripartite.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2021-26 : Convention 30 Millions d'Amis

Madame Le Maire rappelle qu'une rencontre avait été organisée avec « la clé des Chats » afin de mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants sur notre commune. La collectivité s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis et nous propose la signature d'une convention afin de financer cette campagne de stérilisation pour l'année 2021.

Coût de la participation pour la commune : 350€ pour 10 chats.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

- Devis en cours

- Etude pour la mise en place pour la rentrée scolaire 2021-2022 d'une plateforme pour la réservation des repas de cantine de l'école maternelle « L'Aquarelle » et pour la garderie de Serves.
- DMN : terrain en contrebas de la nationale 7

- **Travaux**

- 26/04/2021 : coupure d'électricité salle la Route Bleue
- 14/05/2021 : coupure d'électricité au quartier du Puy de Serves prévue entre 8h00 et 14h00.

- **Compte rendu commissions fleurissement**

- Après une réunion en présence de la commission et d'une personne du village, nous avons choisi les différentes variétés de fleurs et arbustes. La plantation avec l'aide de la commission et de personnes extérieures aura lieu le vendredi 23 avril 2021 à 14h00 devant la mairie.

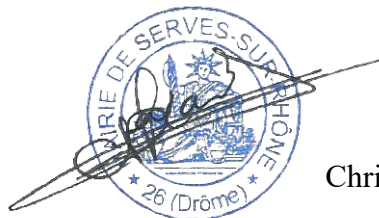
Questions diverses

- Point covid : durant les 3 jours d'arrêt scolaire en date du 6 au 9 avril, le service minimum d'accueil a eu lieu sur Erôme avec les enseignants et le personnel d'Erôme. Le personnel de Serves a fait les vitres, nettoyage de la salle des fêtes, et ménage de la maison des associations durant 2 journées. Les autres services municipaux (technique et administratif n'ont pas été impactés).
- Après une annonce faite par le Premier ministre Jean Castex, les élections départementales et régionales sont reportées d'une semaine : le 20 et 27 juin 2021
- Recrutement avec la mairie de Gervans d'un agent technique à mi-temps jusqu'au 30 juin 2021 (renouvellement envisagé) pour aider Mr DOCHER Thierry aux services techniques.
- Fermeture de la trésorerie de St Vallier au 31/12/2021. La collectivité de Serves sera rattachée à Annonay à compter du 01/09/2021.
- Installation d'une nourrice au 15/08/2021 suite au rachat d'une maison dans les lotissements.
- Courrier de Mr Domange Elie pour proposer l'installation d'une structure pour skate et trottinette.
- Rencontre avec Mr Nils Palmqvist, gérant du château de Fontager.
- Liste électorale : N'hésitez pas à vérifier si vous êtes toujours inscrits sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788
Vous pouvez vous inscrire en ligne avec téléservice ou en mairie aux heures d'ouvertures habituelles en vous munissant d'un justificatif d'identité et de domicile jusqu'au 07 mai 2021.
- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2005 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.
- Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

DATE A RETENIR :

- Fermeture de la mairie et de l'agence postale du 19 au 23 avril 2021 inclus. Les recommandés et colis seront en instance à EROME « Au Va et Vient » 706 Rn7



Le Maire

Christèle DEFRANCE